

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### **Arrêté du 4 juin 2018 portant maintien dans la 1<sup>re</sup> section et admission dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux de la marine par limite d'âge**

NOR : ARMB1815587A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 4 juin 2018, M. l'amiral Coindreau (Philippe, Yves, Marie), major général des armées, est maintenu dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux de la marine jusqu'au 31 août 2018. Il sera admis dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux de la marine par limite d'âge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 14 mars 2018 portant maintien dans la 1<sup>re</sup> section et admission dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux de la marine par limite d'âge.